

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FORMINIX POUDRAGE ET ARROSAGE

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0102

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012748-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FORMINIX POUDRAGE ET ARROSAGE
AMEISEN STREU- UND GIEßMITTEL PROX
CONTRE FOURMIS

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Certis Belchim BV
	Adresse	Stadsplateau 16 3521 AZ Utrecht Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0102	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012748-0000	
Date de l'autorisation	17/10/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	13/09/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	GECHEM GMBH & CO. KG
Adresse du fabricant	HAUPTSTRASSE. 4 67271 KLEINKARLBACH Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	HAUPTSTRASSE. 4 67271 KLEINKARLBACH Allemagne
	FRUNOL DELICIA GMBH, DÜBENER STRAÙE 145 04509 DELITZSCH Allemagne
	DÜBENER STRAÙE 145 04509 DELITZSCH Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	30 - Étofenprox
Nom du fabricant	MITSUI CHEMICALS AGRO, INC.
Adresse du fabricant	NIHONBASHI DIA BUILDING 1-19-1, NIHONBASHI 103-0027 CHUO-KU TOKYO Japon
Emplacement des sites de fabrication	OMUTA WORKS, 30 ASAMUTA-CHO 836-8610 OMITA FUKUOKA Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Étofenprox	3-phenoxybenzyl-2-(4-ethoxyphenyl)-2-methylpropylether	Substance active	80844-07-1	407-980-2	1

2.2. Type de formulation

SG - Granulés solubles dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les .

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans en accord avec la législation locale et nationale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insecticide - Fourmis adultes - Extérieur - Non-professionnels – Arrosage

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmis noires des jardins Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Utilisation en extérieur autour de bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Arrosage Description détaillée: Arrosage : une solution aqueuse contenant des granulés (10 g de produit dans 1 L d'eau) est versée sur les entrées de nid, sur des surfaces dures (e.g. terrasse, trottoir).
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 L de solution aqueuse / m ² Dilution (%): 10 g du produit biocide dans 1 litre d'eau. Nombre et fréquence des applications: Dilution : 10 g du produit biocide dans 1 litre d'eau. Taux d'application : 1 L de solution aqueuse / m ² . Une seule application par zone infestée. Si besoin, renouveler le traitement toutes les 4 semaines lors de la période d'activité des fourmis sans dépasser 11 applications par an.

	Surface maximale d'application par infestation : 1,5 m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteille en HDPE avec bouchon à vis résistant aux enfants (PP) et aide au dosage (PP) (100 à 600g) : 100g, 125g, 250g, 300g, 375g, 400g, 500g, 575g.</p> <p>Boîte en papier/aluminium/PET avec dispositif intégré permettant de réguler la dispersion (PE) et aide au dosage (PP) (100 à 600g) : 100g, 125g, 250g, 300g, 375g, 400g, 500g, 575g.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Appliquer uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.
- Après l'application par arrosage, s'assurer qu'aucune flaque de produit ne persiste sur le sol.
- Après application, rincer l'arrosoir plusieurs fois avec un peu d'eau et vider l'eau de rinçage sur la zone traitée.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Insecticide - Fourmis adultes - Extérieur - Non-professionnels – Saupoudrage

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmis noires des jardins Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Utilisation en extérieur autour de bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Saupoudrage Description détaillée: Saupoudrage : Agiter le récipient pour épandre les granules directement depuis l'emballage au voisinage ou directement à l'entrée des nids sur des surfaces dures (e.g. terrasse, trottoir).
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 8 g de produit biocide / m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Taux d'application : 8 g de produit biocide / m ² . Une seule application par zone infestée. Si besoin, renouveler le traitement toutes les 4 semaines lors de la période d'activité des fourmis sans dépasser 11 applications par an. Surface maximale d'application par infestation : 1,5 m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille en HDPE avec bouchon à vis résistant aux enfants (PP) et aide au dosage (PP) (100 à 600g) : 100g, 125g, 250g, 300g, 375g, 400g, 500g, 575g.

Boîte en papier/aluminium/PET avec dispositif intégré permettant de réguler la dispersion (PE) et aide au dosage (PP) (100 à 600g) : 100g, 125g, 250g, 300g, 375g, 400g, 500g, 575g.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour optimiser l'efficacité du traitement, ne pas appliquer en cas de vent.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Appliquer uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.
- Protéger le produit des abeilles et autres pollinisateurs en le couvrant (par ex. avec un pot de fleurs ou une tuile).
- A la fin du traitement, collecter les granules résiduels pour une élimination dans un circuit de collecte approprié.
- Appliquer les granulés sur les surfaces directement à partir de l'emballage.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- L'objectif du traitement est uniquement de contrôler les fourmis actives visibles à l'extérieur du nid.
- Lire toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions fournies.
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Pour optimiser l'efficacité du traitement : éliminer ou empêcher l'accès à toute source de nourriture. L'appât doit être la principale source de nourriture disponible pour les fourmis.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de lutte antiparasitaire.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Appliquer sur les surfaces dures et non sur le sol.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ex. granules résiduels), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé dans l'emballage commercial.

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.